

Délibération du Conseil d'Administration
 Séance du 21 novembre 2023

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 21 novembre 2023 à 18h00 en mairie de Verquières, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, CASTEX Alain, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, LEPIAN Jean-Louis, CLARETON Thierry, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert.

Procurations : GIRAUD Pierre (procuration à TATON Robert), LECOFFRE Eric (procuration à CASTEX Alain), LLOBET Lionel (procuration à SEISSON Jean-Pierre), MARCON Patrick (procuration à FAURE Vincent), MILLET Isabelle (procuration à ANZALONE Marie-Laurence), MOURGUES Gilles (procuration à BALDI Jean-Marc), ONTIVEROS Christian (procuration à CLARETON Thierry), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques).

Absents : DI FELICE Jean-Marc, FERRIER Pierre, GAVANON Michel, LUCIANI-RIPETTI Marina, PONCHON Solange, ROBERT Daniel, TROUSSEL Marc.

Quorum : 9	Présents :12	Suffrages exprimés : 20	Pour: 20 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 14 novembre 2023			

N° de la délibération : 2023-40
Objet : Décision modificative n°1 – BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Président indique à l'assemblée que des ajustements budgétaires sont nécessaires afin d'anticiper les écritures comptables de fin d'exercice et notamment les rattachements de charges.

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 000.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil d'administration après avoir pris connaissance des écritures budgétaires à réaliser,

VALIDE le virement de crédit.

Fait et délibéré en séance,
 A VERQUIERES, le 21 NOVEMBRE 2023

Le Président,
 Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87). La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.